

Examen Entraîneur-e A – Prescriptions d'examen

Athlétisme – Formation continue Sport de performance Jeunes

Prescriptions d'examen pour l'obtention du diplôme Entraîneur-e A

<p>A Généralités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les candidates et les candidats sont informés des exigences de l'examen dans le cadre du module « Introduction au sport de performance ». - Le diplôme de fédération Entraîneur-e A ne peut être obtenu que si les conditions suivantes sont remplies : <ul style="list-style-type: none"> • Être affilié à une fédération/organisation, telle que Swiss Athletics, FSG, SATUS, FCSGS comme membre d'un club proposant les disciplines de l'athlétisme. • Être membre de Swiss Athletics. • Justifier d'une activité d'entraîneur-e dans un club membre de l'une des fédérations susmentionnées. • Module « ComPass » réussi. 										
<p>B Étendue de l'examen</p>	<p>Compétence professionnelle (pratique) – Rapport du stage d'observation (30%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stage d'observation dans un centre national de performance de Swiss Athletics d'au moins 8 heures (aussi réparti sur plusieurs jours). Les stages doivent se faire chez plusieurs entraîneurs. Les possibilités de stage d'observation sont communiquées dans le module Introduction au sport de performance. - Documentation écrite des connaissances acquises lors de la visite et de l'échange avec les entraîneurs, avec des conclusions pour son propre entraînement (voir modèle). - Entretien oral, brève présentation, soutenance du stage d'observation sont pris en compte dans l'évaluation de la note partielle. - Le rapport du stage d'observation avec sa soutenance compte à 30% pour la note de compétence spécialisée Pratique. - Plus d'informations se trouvent dans les « Directives détaillées Compétence spécialisée Pratique – Rapport du stage d'observation ». 										
	<p>Compétence professionnelle (pratique) – Analyse technique (40%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse vidéo avec documentation écrite d'une séquence de mouvement avec une ou un athlète du groupe de discipline choisi. - Analyse de l'état actuel et de l'état souhaité de la technique, déduction de conclusions et mesures de formation. - Entretien oral, brève présentation, soutenance de l'analyse technique sont pris en compte dans l'évaluation de la note partielle. - Des informations supplémentaires se trouvent dans la page « Prescriptions détaillées compétence professionnelle pratique – analyse technique ». 										
	<p>Compétence spécialisées Pratique – Coaching (30%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation et planification écrite d'une brève séquence d'entraînement (30 min) avec un petit groupe de jeunes athlètes du niveau T4/E1 du modèle FTEM. - La composition des athlètes est annoncée pendant le module d'introduction ; les athlètes n'ont aucune relation avec les candidats/es (ne viennent donc pas du même club). - Déroulement de la séquence d'entraînement planifiée. - Plus d'informations sont disponibles dans les „Directives détaillées Compétence spécialisée Pratique - Coaching“. 										
<p>C Attribution des notes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La direction de l'examen engage des experts J+S Athlétisme compétents (discipline et langue) pour évaluer les différents domaines partiels. - Chaque domaine partiel compte dans la note finale comme mentionné au chapitre B. - Échelle des notes : 4 (très bien), 3 (bien), 2 (suffisant), 1 (insuffisant). - Les formulaires d'évaluation peuvent être consultés sur le site de Swiss Athletics. 										
<p>D Exigences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'examen est considéré comme réussi avec une note globale d'au moins 2.00 et aucune note partielle insuffisante. - Les domaines partiels insuffisants peuvent être répétés dans le cadre d'un examen de rattrapage durant des sessions d'examens fixées individuellement. - En cas d'échec à l'examen de rattrapage, la direction de l'examen décide de la marche à suivre ou d'éventuels examens supplémentaires. 										
<p>E Recommandation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les notes d'examen non arrondies servent de base à la recommandation pour le niveau de formation suivant. <p>Voici le principe à appliquer :</p> <table border="0" data-bbox="906 1778 1422 1899"> <tr> <td style="text-align: center;"><u>Note non arrondie</u></td> <td style="text-align: center;"><u>Recommandation</u></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4.00 – 3.50</td> <td style="text-align: center;">a très recommandé</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3.49 – 3.00</td> <td style="text-align: center;">b recommandé</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2.99 – 2.50</td> <td style="text-align: center;">c recommandé sous réserve</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">en dessous de 2.50</td> <td style="text-align: center;">d pas recommandé</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Il incombe à la direction de l'examen de donner la recommandation non seulement en fonction des notes, mais encore en tenant compte des compétences personnelle et sociale des candidats. - Pour être admis à l'échelon d'entraîneur supérieur, il faut au moins obtenir la recommandation b ou un délai de carence peut être prescrit pour acquérir une expérience pratique préalable. - En cas de recommandation c, des domaines partiels peuvent être répétés aux dates d'examen ordinaires dans le sens d'un examen de rattrapage. Avec une recommandation d, l'examen doit être répété dans son intégralité. 	<u>Note non arrondie</u>	<u>Recommandation</u>	4.00 – 3.50	a très recommandé	3.49 – 3.00	b recommandé	2.99 – 2.50	c recommandé sous réserve	en dessous de 2.50	d pas recommandé
<u>Note non arrondie</u>	<u>Recommandation</u>										
4.00 – 3.50	a très recommandé										
3.49 – 3.00	b recommandé										
2.99 – 2.50	c recommandé sous réserve										
en dessous de 2.50	d pas recommandé										

Examen Entraîneur-e A – Prescriptions détaillées

Athlétisme – Formation continue Sport de performance Jeunes

Prescriptions détaillées compétence professionnelle pratique – Rapport du stage d'observation

a Forme du rapport	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport doit être rédigé de manière lisible et compréhensible. Un modèle est mis à disposition. - Le rapport doit contenir toutes les informations mentionnées sous Contenus (point B). Il faut renoncer aux détails insignifiants. - Des rapports types sont disponibles dans la zone de téléchargement de Swiss Athletics (www.swiss-athletics.ch). - Le rapport doit être d'au moins 2 et au maximum de 6 pages A4.
b Contenu du rapport	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu de la visite, date et durée des séquences d'entraînement fréquentées. - Description de la direction et du groupe d'entraînement. - Description du contenu de l'entraînement (Volumes, intensités). - Description des résultats tirés de l'entraînement, resp. des échanges avec l'entraîneur-e. - Répercussions sur son propre entraînement.
c Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Tout retard dans la remise du rapport sera pénalisé au niveau de la note (déduction). - Les critères d'évaluation sont tirés du « formulaire d'évaluation du stage d'observation ». Ce dernier peut être consulté sur le site www.swiss-athletics.ch / formation / entraîneur-e A.

Prescriptions détaillées compétence professionnelle pratique – analyse technique

a Forme de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - La forme de présentation est libre, il faut toutefois une page titre. - L'analyse doit être rédigée de manière bien lisible et compréhensible. - Elle doit contenir toutes les informations mentionnées sous Contenus (point B). Il faut renoncer aux détails insignifiants. - Le volume est limité à minimum 4 maximum 8 pages A4. Il est judicieux de compléter la documentation par des images fixes des positions clés. - Les enregistrements vidéo d'images de film d'athlétisme (position sensée, coupes d'images, etc.). - Le nom du fichier du matériel photo doit être comme suit ; Nom_Prénom_Vidéo_Discipline. - Remise électronique de séquences de mouvement (Format .mp4, .avi, .mov, ou .mpg). - La date exacte de la remise sera communiquée dans le module Introduction au sport de performance et également sur le site www.swiss-athletics.ch.
b Contenu de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Principaux points clés et prédispositions de l'athlète. - Analyse souhaitée de la technique choisie avec description et priorisation adaptée au niveau des caractéristiques pertinentes pour la performance. Montrer les positions et les mouvements clés. - Analyse réelle de l'exécution du mouvement. Points communs et écarts par rapport à la technique souhaitée, classés par ordre d'importance. - Définir les causes des écarts (par ex, mauvaise représentation du mouvement, déficit athlétiques ou techniques, etc.) et les conséquences. - Déduire de manière adaptée à l'athlète, des formulations cibles pertinentes et des mesures d'entraînement concrètes dans les domaines technique et physique, et expliquer les principaux exercices de correction. - Références et bibliographie
c Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Tout retard dans la remise du travail d'analyse sera pénalisé au niveau de la note (déduction). - Les critères d'évaluation figurent dans le « Formulaire d'évaluation Analyse technique ». Ce dernier peut être téléchargé sur le site www.swiss-athletics.ch / Formation / Entraîneur-e A.

Prescriptions détaillées compétence professionnelle pratique – Coaching

a Forme de la planification	<ul style="list-style-type: none"> - La planification contient le but principal de la séquence et est axée sur le niveau de performance des jeunes athlètes (FTEM T4/E1). - Elle contient une description détaillée du choix des exercices et des buts associés. - La grille „Séquence de Coaching“ Entraîneur-e A est à disposition dans la zone de téléchargement de Swiss Athletics.
b Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> - Déroulement de la séquence d'entraînement selon planification. - Adaptation du choix des exercices en fonction de la situation et du niveau de performance ou des conditions techniques des athlètes. - Coaching (dans le groupe et/ou individuellement) des athlètes à l'aide de possibilités de feedbacks librement choisis (par ex. vidéo, imitations, etc.).
c Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Une planification remise en retard implique une déduction sur la note. - Les critères d'évaluation sont disponibles dans le « Formulaire d'évaluation Coaching ». Celui-ci peut être consulté dans la zone de téléchargement de Swiss Athletics à la rubrique Formation / Entraîneur-e A.